

Troisième séance, jeudi 15 mars 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation.
– Projet de décret N° 306 relatif à un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des travaux et ouvrages de protection des eaux; entrée en matière et lecture des articles. – Rapport N° 304 sur le postulat N° 260.01 Michel Losey/Charly Haenni (mise en place d'un contrat nature entre les propriétaires de chalets sis sur la rive sud du lac de Neuchâtel et les collectivités publiques). – Projet de loi N° 287 modifiant la loi sur le droit de cité fribourgeois; entrée en matière et début de la 1^{re} lecture. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 35.

Présence de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justification: MM. Bernard Aebischer, Claude Chassot, Pascal Kuenlin, Benoît Rey et Emanuel Waeber.

M^{mes} et M. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre et Claude Lässer, conseillères et conseiller d'Etat, sont excusé-e-s.

Communications

Le Président. 1. Ce matin, nous allons procéder aux deux dernières élections du Conseil de la magistrature. Il s'agit d'un membre provenant du Ministère public et d'un autre issu des autorités judiciaires de la première instance.

2. A 10 heures, soit plus ou moins à l'issue de ces élections, quatre membres élus du Conseil de la magistrature seront assermentés. Demain matin, nous procéderons aux autres assermentations dès 8h30.

3. Je vous rappelle qu'avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le Grand Conseil, le temps de parole lors de vos interventions a été réduit de 10 à 5 minutes. Merci de respecter cette nouvelle consigne.

4. Je vous informe également que la porte d'entrée principale de la salle du Grand Conseil a été légèrement modifiée afin qu'elle se ferme toute seule. Je vous serais dès lors reconnaissant de ne pas tirer pour vouloir refermer vous-même la porte à votre passage. Le bras métallique a déjà été cassé à deux reprises depuis mardi! Comme quoi les parlementaires sont efficaces!

5. Je rappelle, pour ceux qui ne le sauraient pas encore qu'il ne faut pas déplacer les micros que vous avez sur vos pupitres. Lorsque la régie vous donne la parole et si vous avez déplacé la prise, vous n'avez plus la parole vu que la lampe s'allume là où le micro est posé à l'origine.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

de M. Tarkan Göksu, nommé juge suppléant près le Tribunal cantonal.

– Il est passé à l'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. M. Göksu, je vous souhaite plein succès dans l'exercice de votre nouvelle fonction. (*Applaudissements*).

Projet de décret N° 306 relatif à un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des travaux et ouvrages de protection des eaux¹

Rapporteur: **Elian Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La commission des routes et cours d'eau s'est réunie sous sa nouvelle désignation et composition le 15 février dernier.

En ce qui concerne l'étude du message N° 306, je vous renvoie aux communications de la présidence à l'entrée de cette session. La commission est entrée en matière sur le message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de décret relatif à un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des travaux et ouvrages de protection des eaux.

Le décret comprend les montants à investir entre 2007 et 2011, selon l'article 3. Il s'agit d'un crédit de 5,9 millions de francs utilisés pour la réalisation des adaptations encore subventionnables des étapes inscrites dans le message ainsi que pour les travaux subven-

¹ Message pp. 222 ss.